



Habitats d'intérêt communautaire concernés	<ul style="list-style-type: none">- Herbiers de <i>Zostera marina</i>- Récifs d'Hermelles
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	Baie de la Fresnaye, Ilot Saint Michel

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance des acteurs et usagers concernant les enjeux écologiques du site et les solutions pour les protéger
- Réduire les perturbations physiques sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

Mesures :

-

Contexte et problématiques

La pêche à pied, activité traditionnelle, est un usage à fort caractère patrimonial local et à forte attractivité touristique. En période estivale, elle peut attirer plusieurs milliers de pratiquants sur les côtes du littoral.

Mal pratiquée, la pêche à pied peut devenir un facteur affectant l'état de conservation des espèces et des habitats. De plus, en dehors de la question écologique, cette activité de loisir peut impacter la profession conchylicole. A travers différents supports, l'objectif de cette mesure est donc de sensibiliser pour encourager l'adaptation des comportements des pêcheurs à pied aux enjeux présents sur les sites fréquentés.

Description des sous-actions

➤ CS4.1 – Edition et diffusion d'outils de communication

Plusieurs types de supports peuvent être produits :

- Les réglottes de pêche : différents types de réglottes sont distribués au niveau national et leur contenu a été adapté à la réglementation de chaque territoire. Distribution directement sur l'estran (cf. sous-action CS4.3) et dans les structures relais (offices de tourisme, hébergements, capitaineries, points d'accueil du public, etc.) ;
- Les dépliants : résumant les bonnes pratiques de pêche et la réglementation locale, ils ont été conçus par chaque territoire et sont distribués dans de nombreux lieux stratégiques de passage des pêcheurs à pied.

➤ CS4.2 – Sensibilisation à la réglementation et aux bonnes pratiques

La sensibilisation *in situ* des pratiquants lors de marées dédiées sur les sites de pêche permet de toucher directement les pêcheurs. Elle consiste à aller à la rencontre des pêcheurs en action afin de faire passer différents messages sur les bonnes pratiques (techniques adaptées, respect du cycle biologique des espèces, tailles minimales de capture, etc.) et sur les aspects sanitaires et la sécurité.

Les enquêtes de sensibilisation permettent, via un questionnaire ciblé, d'établir un suivi de l'état de connaissance de la réglementation des pratiquants, et de son évolution.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CS4.1	Opérateur local : OFB Gestionnaires impliqués dans le programme Littorea, Club nautique de Lancieux, Escale Bretagne, Planète Mer	DDAM, communes, associations de plaisanciers, associations environnementales, pêcheurs à pied
CS4.2		

Indicateurs de réalisation

- Nombre de marées de sensibilisation
- Nombre d'outils de sensibilisation distribués
- Résultats d'enquêtes
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Coût estimé et financement prévisionnel

- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEADER) et Temps agents
- Financement :
. Etat/ Europe (Natura 2000).

Références

Dépliant : Pour que la pêche reste un loisir pour tous, respectons le milieu naturel et le travail des professionnels de la mer ! Cap Atlantique (2008)

Rapport Life Pêche à pied